

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 21 AVRIL 2026**

**Le vingt et un avril deux mille vingt-six à vingt heures trente minutes** le Conseil Municipal régulièrement convoqué le quatorze avril deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

**PRÉSENTS** : Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, M. DELOT Philippe, Mme GARROcq Anne-Marie, M. COURADET Sébastien, Mme DARETS Marie-Pierre, M. BALASQUE Didier, M. MICHONNET Jean-Luc, Mme GUITARD Véronique, M. CHOQUET Joël, M. SORET Jean-Michel, Mme LABAT Gabrielle, Mme LACOSTE Hélène, Mme TOUZET Virginie, M. VIGNAU-ESPINE Jérôme, M. SAPALLY Benoît, Mme DANASTAS Elisa.

**REPRÉSENTÉS** : Mme GUÉRAÇAGUE Isabelle (pouvoir à Mme LABAT Gabrielle), Mme MARRACQ Véronique (pouvoir à Mme DARETS Marie-Pierre), M. SY Baba (pouvoir à M. SAPALLY Benoît).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme DARETS Marie-Pierre.

**Délibération n°41-04-26 : Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS**

La Maire informe le Conseil Municipal que le CCAS sollicite auprès de la Commune une subvention de **12 000 euros** pour son fonctionnement.

Compte tenu que le CCAS constitue l'outil principal de la municipalité pour mettre en œuvre la politique de solidarité et d'organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune, notamment des personnes âgées, le Maire propose de donner une suite favorable à cette demande.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré,

**ACCORDE** au CCAS une subvention de **12 000 euros** pour son fonctionnement.

**PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget au compte 657363.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,  
Pour extrait conforme,

**La Secrétaire de séance,  
Marie-Pierre Darets**



**La Maire,  
Marie-Ange Cazala-Crouzet**

